

Du 19 octobre au 3 novembre 2019 :
Vacances scolaires de la Toussaint

Samedi 7 décembre 2019
Repas des Aînés à 12h15
salle polyvalente « Henri PICORON ».

Mardi 8 octobre 2019 :
Assemblée Générale de l'APEP à 18 heures 30 salle du Conseil à la mairie.
(Concerne uniquement les parents ayant des enfants scolarisés à l'École de Puyravault)

Samedi 11 janvier 2020
Vœux du Maire à 11 heures Salle polyvalente « Henri PICORON ».

■ **ECOLE « La Fontaine Bleue »**

Les enfants ont retrouvé leurs camarades ainsi que leurs enseignants depuis le 2 septembre.

Les CP-CE1 et CE2 ont découvert leur nouvelle classe (en remplacement du modulaire), plus spacieuse et lumineuse, permettant de travailler dans de meilleures conditions.

Pour 2019/2020, les effectifs sont de 59 élèves contre 55 l'année précédente, et, le 17 septembre dernier, la municipalité a remis à l'équipe enseignante 5 ordinateurs portables neufs, financés par la mairie pour un coût total de 3 200 euros. Les enseignants ont remercié la mairie.

■ **BATIMENT PERISCOLAIRE « Mill'Goules »**

En raison des épisodes caniculaires connus cet été, il a été installé un système de climatisation dans les locaux de l'accueil périscolaire pour un montant de 8 651,39 euros.

Pour rappel, les activités exercées et le personnel exerçant au sein des locaux « Mill'Goules » sont sous la responsabilité de :

- LA MAIRIE les lundi, mardi, jeudi et vendredi (Accueil périscolaire)
- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL le mercredi (accueil de loisirs). Monsieur Rémy MORONVAL, employé par la Commune de Puyravault, est mis à disposition de la Communauté de Communes.

■ **« JADIS PUYRAVAULT »**

En vue d'une exposition, la commission culturelle de Puyravault est à la recherche de vieilles photos ou documents sur la vie de notre village autrefois. Chacun est invité à apporter en mairie ces documents qui seront photocopiés ou numérisés et restitués le jour même.

Par avance, merci pour votre aide.

■ REPAS DES AÎNES

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le samedi 7 décembre 2019 à 12h15 dans la salle polyvalente « Henri PICORON ».

Ce repas est offert par la commune à ses habitant(e)s âgé(e)s de 65 ans et plus et à leur conjoint(e). Cependant, il est possible de venir accompagné d'une personne n'habitant pas la commune mais elle devra s'acquitter de la somme de 25 euros.

Les personnes concernées peuvent s'inscrire en mairie dès maintenant.

■ PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPR)

Afin de répondre aux obligations du PPR Sèvre Niortaise, le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes organise une réunion publique qui aura lieu

Jeudi 10 octobre 2019 à 20 h00 - Salle du Pré Vert à Chaillé les marais.

Nous recommandons aux propriétaires d'habitations situées dans les marais d'assister à cette réunion car les points suivants pourraient être abordés :

- Les habitants concernés pourraient disposer d'études allant jusqu'aux propositions de travaux
- Ils pourraient également bénéficier de subventions majorées (80%) et d'une aide technique pour le suivi des travaux et des dossiers de subvention.

■ EGLISE « TEMPLIERE »

L'église, bien que récemment restaurée, souffrait d'humidité. L'Architecte des Bâtiments de France a diagnostiqué un manque d'évaporation par le sol.

Dans un premier temps, le plancher, en grande partie pourri, a été supprimé ; puis la partie haute de la verrière nord a assuré l'évacuation de l'air humide tandis qu'un caniveau à l'entrée assurait l'entrée d'air frais et l'évacuation des eaux de pluie les jours de tempête.

Des travaux de peinture des portes et des fenêtres ont également été réalisés.

Désormais, grâce à une ouverture automatique, fidèles ou touristes peuvent entrer aisément dans l'église aux heures suivantes :

- ETE : De 7h30 à 19h30
- HIVER : De 10h à 18h

■ RUE SAINT-NICOLAS

Actuellement et pendant toute la durée des travaux, les riverains ont été informés que le stationnement des véhicules était interdit dans cette rue.

A l'issue des travaux, le stationnement des véhicules restera interdit définitivement dans cette rue, par arrêté municipal. Nous comptons sur votre compréhension et vous remercions de bien vouloir prévoir le stationnement de vos véhicules sur votre propriété.

De plus, le stationnement des véhicules dans l'Impasse Saint-Nicolas est réservé exclusivement aux habitants de cette impasse et à leurs visiteurs.

Mairie de Puyravault – Impasse de la Mairie – 85450 PUYRAVAULT
Téléphone : 02.51.28.61.99 – Fax : 02.51.28.68.51 – Courriel : mairie.puyravault85@wanadoo.fr
Site internet : www.puyravault-vendee.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI 9h-12h et 14h-18h / MERCREDI 14h-17h / VENDREDI 9h-12h et 14h-17h

Permanence des élus le samedi de 10h à 12h sur rendez-vous